

FICHE 19

La gestion de conflit / Gérer l'extraordinaire dans la classe

L'ACADÉMIE
vous forme

« Autoriser l'autorité, c'est (...) s'assurer que celui ou celle qui l'occupe possède la rigueur morale et les compétences pour l'occuper. C'est conférer un pouvoir, mais c'est aussi s'assurer que ce pouvoir s'exerce conformément aux missions et aux valeurs du groupe. »
Réinventer l'autorité, Jean-Pierre Lebrun et Alain Eraly

Afin d'assurer sa mission, l'enseignant doit instaurer dans sa classe une ambiance propice aux apprentissages. Pour ce faire, il est important d'asseoir progressivement son autorité, non seulement en explicitant les règles de vie de la classe, mais aussi en pensant les mises en activités des élèves. Néanmoins, il arrive au quotidien d'être confronté à des comportements susceptibles d'entraver le bon déroulement du cours : bavardages, conflits entre élèves, insolence, etc. Il peut s'avérer dès lors très utile d'anticiper ces situations et de réfléchir aux différentes manières de les gérer avec professionnalisme.

LES INCONTOURNABLES FACE A UN INCIDENT

Les incidents potentiels dans la salle de classe prennent des formes variées et n'ont pas tous le même degré de gravité. Être capable d'analyser ces comportements est donc essentiel. Il est également important de s'interroger en amont sur les réactions à adopter et surtout de graduer les remarques, voire les sanctions.

- Faire cesser l'incident et/ou en atténuer l'effet : à l'aide de formes de communication non verbale (le silence, l'intonation, le regard, un déplacement) ou en réclamant le carnet de correspondance. Il est possible aussi de convoquer l'élève en fin de cours.
- Prévenir calmement du traitement ultérieur de l'incident. Il est important de désamorcer autant que possible la situation, en ne laissant pas l'élève "monter en pression" devant la classe et en reprenant rapidement le déroulement du cours.
- Poser une punition si nécessaire, celle-ci pouvant prendre de multiples formes (mots à la famille, retenue/devoir supplémentaire, excuses orales ou écrites). L'exclusion de cours est a priori une décision exceptionnelle, justifiée et accompagnée d'une prise en charge de l'élève durant la fin de l'heure.
- Attention à proposer une punition juste et proportionnée et à l'expliquer à l'élève, puis à bien suivre la punition donnée. Il est nécessaire d'en informer l'équipe éducative -CPE, PP- et assurer le suivi du travail à faire). Un professeur n'est jamais seul face à ces difficultés.

ANTICIPER ET EVITER LA MULTIPLICATION DES INCIDENTS

Il est tout à fait possible de limiter les petits incidents en classe, mais cela nécessite une vigilance particulière et une réflexion sur la mise en activité des élèves.

- Mettre en place des rituels : entrée en classe, mise au travail dans le calme, communication non verbale dans la gestion des bavardages par exemple.
- Repérer les élèves qui décrochent du cours (circuler dans la classe, observer les élèves, vérifier les compréhensions des consignes) et les ramener au cours. Il faut être attentif à ne jamais outrepasser les limites de la distance personnelle en le touchant.
- Intervenir avant même l'aggravation de la situation, notamment par le rappel au règlement intérieur

PREPARER SON COURS ET SA MISE EN ŒUVRE AU PLUS PRES DES BESOINS DES ELEVES

On oublie souvent que l'apparition des comportements perturbateurs sont souvent liés à une construction incomplète des activités pédagogiques proposées, et qu'une organisation réfléchie de sa séance garantit souvent une ambiance de travail sereine.

- Un cours bien préparé permet de limiter les problèmes de gestion de classe, notamment par l'anticipation des besoins des élèves.
- Rythmer le travail est aussi une manière d'éviter la perte de l'attention et la dispersion des élèves. Il est donc utile de mettre sa classe en activité, de varier les tâches, de minuter le travail à réaliser, etc. (Cf. Fiche 10)

QUAND VIENT L'INCIDENT

Malgré tout, un incident peut parfois survenir. Les raisons profondes en sont souvent complexes et trouvent généralement leur source hors de la classe. Mais c'est dans la classe que l'incident a eu lieu.

« L'article L 912-1 du Code de l'éducation prévoit que les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves et, à ce titre, une décision d'exclusion de cours peut être prise en fonction de l'intérêt général et pour assurer la continuité des activités de la classe.

(...) Il s'agit d'une réponse ponctuelle qui relève de la responsabilité professionnelle de l'enseignant.

Toutefois la répétitivité d'une exclusion doit amener l'équipe éducative à s'interroger sur une prise en compte collective des difficultés que rencontre l'élève fréquemment exclu. »

Source éducol : <https://eduscol.education.fr/document/31048/download>

En cas d'exclusion

Si la décision d'exclusion est prise, c'est que l'incident est grave. Il faut donc prendre le temps de traiter la question dans les règles, en interrompant le cours de la séance pendant quelques minutes. Il est alors indispensable de mettre le reste de la classe en activité. Le professeur garde ainsi le contrôle et garantit la poursuite du déroulement de la séance, en parallèle et au-delà de l'incident.

- Remplir une fiche d'exclusion et demander au délégué ou à un élève de confiance de conduire l'élève exclu à la vie scolaire.
- Demander une fiche tamponnée pour le retour du délégué. Ainsi vous êtes certain que l'élève exclu a bien été pris en charge. Le professeur est responsable de sa classe pendant le temps qui lui est imparti avec ses élèves.
- Remplir également le volet exclusion dans l'application de gestion des élèves.

Comment faire suite à une exclusion ?

Toute sanction prise, et a fortiori une exclusion, exige de la part du professeur un suivi. Pour être efficace et significative, elle doit être rare et traitée à la hauteur de l'événement.

- Rédiger un rapport et le faire parvenir au professeur principal, au CPE et à la direction. Poser une punition ou demander une sanction.
- Contacter les parents. Se renseigner auprès du CPE pour savoir si le rapport est adressé à la famille, et auprès du professeur principal, qui parfois préfère que les appels aux parents passent systématiquement par lui.
- Reprendre le lien avec l'élève dans tous les cas et demander à le rencontrer avec un autre adulte référent du lycée. C'est le moment de prendre le temps pour reposer les limites et permettre à l'élève de réintégrer la classe.

POUR ALLER PLUS LOIN

Prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire :
<https://eduscol.education.fr/979/prevenir-et-agir-contre-les-violences>

Élisabeth Maheu, *sanctionner sans punir. Dire les règles pour vivre ensemble*, Chronique Sociales, 2005